

L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE, QU'EST CE DONC?

La vivisection est l'acte de disséquer et d'expérimenter sur des animaux vivants, anesthésiés ou non, dans le but d'effectuer des recherches scientifiques. Dans le monde, on estime que plus de 800 millions d'animaux meurent chaque année. Nous n'avons pas accès à tous les chiffres car la recherche cache au public une partie des expérimentations.



Que testons nous?

On teste sur les animaux de laboratoire des produits domestiques (savons, lessives, crèmes, parfums, shampoings, débouche canalisations, etc.), des produits chimiques (encre, lubrifiant, peintures, javel, etc.), des pesticides, des armes (bactériologique, nucléaire et autres) et des médicaments. Ces expérimentations peuvent durer des jours, des mois ou même des années.

vocales pour que ses cris et aboiements ne gênent pas les vivisecteurs.

Test d'irritation de la peau

L'animal, préalablement rasé sur le dos ou le ventre, est incisé à plusieurs endroits. Sur ces plaies, on applique parfums ou crèmes à raser. Enveloppé de Sparadrap, l'animal est immobilisé dans une cage pendant plusieurs jours. La peau se plisse, se fendille, le sang suinte des plaies. Pour tester l'efficacité de produits bronzants, des souris enduites de lotion meurent brûlées vives sous une lampe solaire. Des lapins reçoivent des suppositoires de rouge à lèvres, car il y aurait, de l'avis de certains, une similitude entre le rectum de ces animaux et les lèvres des femmes (!)...

Quelles sont les techniques employées?



Test de toxicité DL-50 (Dose Létale 50%)

On administre une substance chimique à un groupe d'animaux en augmentant progressivement la dose jusqu'à ce que 50% d'entre eux meurent. La moitié ayant survécu sera abattue. Entre 20 et 200 animaux sont gavés de différentes substances comme du shampoing, de la cire à parkets ou du rouge à lèvres, au moyen d'un tube introduit dans l'œsophage. Pendant deux semaines, voire un mois, les signes de toxicité apparaissent: vomissements, défécations abondantes, terreur, douleurs, perforations de l'estomac, saignements de nez, convulsions, détresse respiratoire. L'animal est en souffrance extrême. La DL-50 peut aussi être effectuée par inhalation. L'animal est maintenu dans une sorte de chambre à gaz contenant la substance volatile à tester, qu'il s'agisse de laque pour les cheveux ou d'un pesticide.

La phototoxicité

Elle est définie comme une réaction toxique déclenchée par une première exposition de la peau à certains produits chimiques, suivie d'une exposition à la lumière ou bien par l'irradiation de la peau après administration d'un produit chimique par voie systémique.

Ce test est utilisé notamment pour tester les substances chimiques entrant dans la composition des crèmes solaires. Les animaux sont enduits de crème puis exposés sous ces lampes jusqu'à leur brûler la peau.

Test de Draize

Ce test est effectué sur le chien ou le singe, mais le plus souvent sur le lapin, car, en raison de la particularité de son système lacrymal, il ne peut se débarrasser des substances que l'on introduit dans ses yeux. La tête emprisonnée dans un carcan, les yeux du lapin reçoivent des gouttes ou des pulvérisations d'ingrédients chimiques entrant dans la fabrication de rouges à lèvres ou de shampoings. Pire encore, on maintient parfois, au moyen de pinces de métal, ses yeux ouverts en permanence. Pendant plusieurs jours, la gravité des lésions oculaires est observée: irritation de la cornée, perforation de l'œil, démangeaisons et brûlures. Malheureusement, le nombre d'animaux utilisés dans les tests cosmétiques ne cesse d'augmenter. Presque tous ces tests se sont produits en France en dépit d'une directive européenne de 1999 interdisant l'utilisation des tests sur animaux pour les produits cosmétiques. Tous les États membres doivent adhérer à la directive d'ici 2009 et pour 2012 aucun cosmétique testé sur les animaux ne pourra être vendu ou lancé sur le marché de l'Union Européenne.

Affiches
Coalition Antivivisection

Le chien Beagle, par exemple, est particulièrement recherché pour les tests de toxicité aiguë des pesticides, notamment parce qu'il est très doux et qu'il se laisse manœuvrer docilement. Souvent, on lui coupe les cordes

Et en ce qui concerne l'expérimentation animale pour la recherche médicale?

Dans la plupart des pays, l'expérimentation sur animaux vivants est soumise à une réglementation stricte. Certains pays ont opté pour une autorisation des personnes. C'est le cas de la France. D'autres pays ont choisi l'autorisation des protocoles expérimentaux.

En France, le décret 87-848 du 19 octobre 1987 complété des trois arrêtés ministériels du 19 avril 1988, réglemente l'expérimentation animale. Mais cette réglementation est tellement vague qu'elle laisse au vivisecteur toute liberté pour concevoir ses protocoles: les expériences sur animaux vertébrés ne sont licites que dans la mesure où elles revêtent un caractère de nécessité et s'il n'existe pas d'autres méthodes qui puissent utilement y être substituée. L'anesthésie générale ou locale des animaux serait obligatoire pour toutes les expériences qui pourraient entraîner des souffrances. Lorsque les expériences sont incompatibles avec l'emploi d'anesthésiques ou d'analgésiques, leur nombre doit être réduit au strict minimum. Sauf exception justifiée, il ne peut être procédé, sous anesthésie ou analgésie, à plus d'une intervention douloureuse sur un même animal. Il n'y a pas de définition du "caractère de nécessité" et l'emploi d'anesthésie est décidé en fonction du résultat que l'on souhaite obtenir et non en fonction du bien-être de l'animal.

Les tests de toxicologie (évaluation de la toxicité d'une substance) sur les animaux sont l'exemple type d'expérimentation qui, tout en étant encore légale, contrevient à l'esprit de la réglementation: il existe des méthodes fiables ne nécessitant pas le recours à l'expérimentation animale.

Il est en effet possible de tester les substances sur des cellules humaines en culture (on appelle cela la bio-informatique), mais les autorités ne se hâtent pas de valider ces méthodes, car peu lucratives.

Les tests sur animaux ne sont fiables qu'à 20% maximum, ce qui signifie que même un pari à pile ou face serait beaucoup plus crédible puisque les chances de succès monteraient alors à 50%. En outre, ces méthodes substitutives (clairement exposées dans le site www.antidote-europe.org) coûtent jusqu'à mille fois moins cher et amènent à des résultats très précis, à l'opposé de la vivisection, dont l'issue des expériences reste toujours très floue.

Pourquoi cela? Le lobby pharmaceutique est conscient que si les chercheurs arrivaient trop vite à des solutions de guérison, il n'y aurait plus de bénéfices à faire d'une maladie quelle qu'elle soit. L'expérimentation animale permet donc de repousser indéfiniment le moment d'aboutir à des progrès concrets, afin que l'industrie pharmaceutique puisse, dans l'attente, vendre des médicaments qui dans le meilleur des cas soulagent l'organisme (amélioration illusoire la plupart du temps), mais en aucun cas ne le guérissent; bien au contraire. Entre temps, les animaux de laboratoire souffrent des effets des substances (administrées, dans certains tests, à des doses mortelles) sans anesthésie ni analgésie. Ces expériences n'ont aucun caractère de nécessité puisque les résultats ne sont pas transposables d'une espèce à l'autre et ne renseignent donc pas sur les effets toxiques de la substance pour les humains. Si nous voulons guérir les humains, c'est l'organisme humain qui doit faire l'objet

de l'étude. L'origine et le développement de la maladie étant très différents, il y a fort peu de chances pour que de réelles avancées viennent des études faites sur les animaux. Quand on sait que le cancer débute par un dérèglement cellulaire spontané (alors que chez les animaux de laboratoire, la maladie est inculquée artificiellement, ce qui rend par définition incomparable l'issue des deux cas homme / animal), il y aurait tout intérêt à reporter les crédits sur la recherche en biologie cellulaire et moléculaire humaines.

99% des causes de cancer sont dues à l'environnement, à notre mode de vie, au contexte dans lequel nous évoluons. Néanmoins, il est indispensable de souligner que moins de 1% des dons destinés à la recherche est consacré à l'étude de facteurs environnementaux...

Par ailleurs, comment comparer le mode de vie d'un homme à celui d'une souris? Ou d'un singe? Ou encore à celui d'un cochon?

Autant de paramètres qui empêchent d'aboutir à des résultats dignes de ce nom.

A titre indicatif, voici quelques exemples tangibles des différences qui distinguent les espèces vivantes les unes des autres:

- L'aspirine est le médicament le plus utilisé au monde, pourtant il s'avère mortel pour 99% de toute espèce animale. Par chance, cette substance fut découverte avant que l'expérimentation animale n'entre en vigueur, car si la condition de sa mise en vente avait été les résultats qu'elle donne sur les animaux, les chercheurs auraient tout simplement privé l'humanité de son médicament le plus utile.
 - Un mouton peut ingurgiter autant d'arsenic qu'il le souhaite sans subir aucune conséquence; pourtant il s'agissait jadis du poison préféré des assassins.
 - Le persil tue un perroquet, une poignée d'amandes peut tuer un renard, le jus de citron est fatal au chat.
 - La morphine, qui calme et endort l'homme, met en folle agitation les rats et les chats, alors que la pénicilline s'avère mortelle pour le cochon d'Inde. Ces trois animaux sont parmi les plus utilisés en laboratoire.
 - Depuis près de 120 ans, des chats, des chiens et des singes sont soumis à l'épreuve de tabac continu, c'est-à-dire qu'ils sont contraints de fumer entre 6 et 10 heures par jour, et entre 5 et 7 jours par semaine selon les laboratoires. Ces animaux sont bloqués par le cou et endossent des masques qui leur envoient constamment de la fumée de cigarette dans les bronches.
- A la différence de l'homme, jamais un seul de ces animaux n'a développé de tumeur au poumon.

Sites Internet utiles

International Campaigns : plate-forme militante contre la vivisection et pour les droits des animaux
<http://www.international-campaigns.org/>

Coalition Anti Vivisection : <http://cav.asso.fr/>

Collectif Libération Animal de Montpellier :
<http://clam34.org/>

Ne pas jeter sur la voie publique, merci